

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 10 du mois d'octobre, le conseil municipal de Bouzeron s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Claude GAY, Pascal BLONDAIN, Yves MARTIN, Alexandre VION, Elisabeth DUVERNOIS, Nathalie LEBAILLY Jean Yves RHODDE.

Pouvoir : Patricia MACHADO DE SOUSA donne pouvoir à Pascal BLONDAIN

Absents : Adeline HENRIQUES, Ludovic BRIDAY, Véronique MICHELOT

Secrétaire de séance : Yves MARTIN

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

A l'ouverture de séance, le Maire demande l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour, au vu d'une demande de la trésorerie.

1/ DELIBERATION TRESORERIE DE CHAGNY : suite à la demande de la trésorerie, suite aux explications du Maire concernant les impayés d'un locataire d'un logement communal, le conseil autorise le Maire à entamer une procédure d'expulsion. Unanimité.

2/ ECLAIRAGE PUBLIC : suite aux explications du Maire, et par souci d'économie, le Conseil accepte la proposition de modifier l'éclairage public en appliquant une coupure nocturne de 22 heures à 06 heures tous les jours de la semaine. Unanimité. Le budget éclairage public annuel sera communiqué à la prochaine séance du conseil.

3/ SUBVENTION D.S.I.L : suite aux explications du Maire concernant les demandes de subventions pour la création d'une plateforme pour citerne incendie, le conseil autorise le Maire à demander une subvention D.S.I.L (dotation de soutien à l'investissement local) unanimité.

4/ PARTICIPATION SCOLAIRE VILLE DE CHALON SUR SAONE : suite aux explications du Maire concernant la convention établie par la Ville de Chalon sur Saône pour la participation financière de communale de 156 euros par an, par enfant de Bouzeron scolarisé à Chalon sur Saône, le conseil autorise le Maire à signer ladite convention pour l'année 2021/2022. Unanimité.

5/ COLIS DE FIN D ANNEE : après en avoir délibéré, le conseil décide de commander les colis aux Ducs de Gascogne, comme l'an passé. La distribution aura lieu les 15/16/17 décembre.

6/ PRIMES DE FIN D ANNEE : après en avoir délibéré, le conseil décide de renouveler les primes de fin d'année au personnel communal, soit 700 euros à Mr Canet Yannick et à Me Nadine Marlot. Unanimité.

7/ NOMINATION CORRESPONDANT DEFENSE INCENDIE : Mr Yves Martin se porte volontaire.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe le conseil que Monsieur Pascal Blondain, ayant mis sa maison en vente, est susceptible de quitter la commune dans un futur proche et demande un volontaire pour son remplacement pour la gestion de la salle des fêtes.

Le Maire convoque les membres de la commission voirie en vue des travaux 2023 le lundi 17 octobre 2022 à 16 heures.

Elisabeth Duvernois demande si le logement au-dessus de la salle des fêtes est reloué, et Alexandre Vion demande le détail des charges. Le Maire annonce que plusieurs visites auront lieu dans les prochains jours. Il confirme également les travaux concernant le déplacement du compteur électrique.

Jean Yves Rhodde demande si la commune reçoit des informations de la part de Suez ou autre source concernant les réserves d'eau. Le Maire annonce que la commune est toujours en vigilance par rapport aux restrictions d'eau et non plus en alerte contrairement à beaucoup d'autres communes du département.

Séance levée à 20h00